

Cadre conventionnel

Sous programme 3 : Assurer une mission de réflexion prospective

Cadre financier

Convention PEFC PACA / URA COFOR

Coût : 45 600 €

Financement : Région / PEFC PACA.

Contexte général

L'évolution de la pensée internationale en terme de développement durable, a conduit à la nécessité de mettre en place des systèmes de certification garantissant une gestion durable des forêts. Dans ce cadre, à l'initiative des propriétaires forestiers, s'est créé en 1999 le Conseil PEFC (Pan European Forest Certification) chargé de développer un cadre pour la reconnaissance mutuelle de systèmes nationaux de certification. Cette initiative a été relayée au niveau national, en 2000, par la création de PEFC France (association loi 1901) chargée de définir et de mettre en place le « système français de certification de la gestion forestière durable ».

Contexte régional

Le système français de certification prévoit une mise en œuvre de cette dernière au niveau régional. La demande de certains marchés en produits bois portant une marque de gestion durable étant croissante, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ne peut se passer de s'engager dans une telle démarche de certification afin de ne pas créer d'handicap à la mise en marché des produits issus de sa forêt. La démarche a débuté avec la création en juillet 2001 d'une association dite « entité régionale de certification » rassemblant les acteurs de la filière forêt-bois régionale qui est chargée d'obtenir la certification PEFC.

Objectifs

Elaborer un état des lieux et une politique de qualité de la gestion forestière durable au niveau régional pour obtenir la certification PEFC.

Conditions de déroulement

Etat des lieux

- Proposition d'indicateurs de gestion durable, conformes au système français de certification, pour la réalisation de l'état des lieux.
- Organisation et animation des réunions du groupe de travail chargé de valider les indicateurs.
- Recherche et collecte des données nécessaires au renseignement des indicateurs.
- Création d'un découpage du territoire régional afin d'avoir une approche en fonction des différentes zones biogéographiques.
- Traitement des données par SIG en fonction de ce zonage, ou du découpage départemental, représentation cartographique de certains indicateurs (à partir des données de l'IFN, de la DIREN...) et rédaction d'un document « état des lieux ».

Politique de qualité de la gestion forestière durable

Cette politique doit être définie dans un souci de concertation entre les acteurs et de recherche d'un consensus. Elle est élaborée à partir de l'état des lieux, en conformité avec la loi et les Orientations Régionales Forestières, et dans un souci d'amélioration continue.

Ont été menées :

- Des réunions de concertation par collège, ayant pour but la proposition d'objectifs pour la mise en œuvre de la politique par les membres d'un même collège.
- La synthèse des propositions sous forme de fiches.

Reste à élaborer :

- L'organisation de réunions rassemblant tous les acteurs afin de valider les objectifs.
- La rédaction de chaque fiche-objectif en partenariat étroit avec les acteurs.

Animation et gestion courante de l'entité

(Information des acteurs, participation aux comités de liaison des entités régionales...)

Résultats attendus

- Obtenir la certification régionale d'ici la fin de l'année 2003.
- Certifier des surfaces forestières significatives, par l'adhésion de propriétaires au système.
- Mettre en marché du bois régional portant la marque PEFC, par la mise en place de chaînes de contrôle au sein d'entreprises de la filière (exploitants forestiers, transformateurs...).